



Les Jardins  
46200 SAINT-SOZY  
Tél / Fax 05 65 32 25 67

E-mail : [animenfance@orange.fr](mailto:animenfance@orange.fr)

Les Jardins  
46200 SAINT-SOZY  
Tél / Fax 05 65 32 25 67

E-mail : [animenfance@orange.fr](mailto:animenfance@orange.fr)

# AVENANT AU PROTOCOLE DE DE-CONFINEMENT suite aux directives gouvernementales du 22 juin 2020



L'accueil des parents



L'accueil des enfants



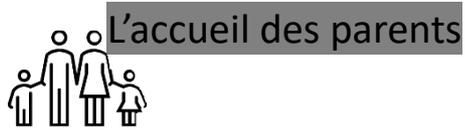
L'accueil du personnel



Les conditions de travail du personnel



L'entretien et l'hygiène des locaux

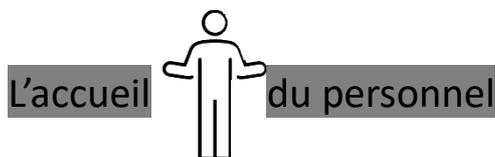


Se référer au protocole élaboré suite au document ministériel du 06 mai 2020.



- ✓ Retour à la capacité initiale.
- Prendre la température de l'enfant uniquement si suspicion d'état fébrile et maintenir le fait de ne pas accueillir un enfant qui a plus de 38° de fièvre.

Se référer au protocole élaboré suite au document ministériel du 06 mai 2020.



Se référer au protocole élaboré suite au document ministériel du 06 mai 2020.



Personnel auprès d'enfants :

- le port du masque n'est plus obligatoire en présence des enfants .
- le port du masque obligatoire pour le personnel et les parents lors de l'accueil des enfants .

Se référer au protocole élaboré suite au document ministériel du 06 mai 2020.



## L'entretien et l'hygiène des locaux

### **Alléger les protocoles de désinfection :**

- nettoyer au minimum une fois par jour les sols et grandes surfaces avec les produits habituels.

La désinfection pour tout avec des bactéricides et ou virucides sera reprise à la moindre alerte.

- mise en isolement des jouets pendant 7 jours .
- revenir au protocole habituel du lavage du linge
- les draps seront changer 2 fois/semaine et enlevés dès l'absence d'un enfant.

### **Que faire face à l'apparition de symptômes du Covid-19 ?**

#### **Chez l'enfant**

- ✓ En cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 à domicile, les parents s'engagent à ne pas confier leurs enfants à la crèche.

- ✓ En cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 pendant un temps d'accueil, les parents sont immédiatement avertis. Dans l'attente de leur arrivée, l'enfant malade est isolé, autant que possible des autres enfants, garantissant une distance minimale d'1 m vis-à-vis de ces derniers.

Les parents contactent le médecin assurant habituellement le suivi médical de leur enfant. En cas d'urgence, par exemple si l'enfant présente des difficultés respiratoires, contacter le 15.

Le retour de l'enfant ne pourra être envisagé qu'après avis du médecin traitant ou du médecin de la plateforme Covid 19.

Le retour de l'enfant ne pourra être envisagé qu'à l'issue d'une période d'au moins 8 jours après le début des symptômes et après au moins 48h sans fièvre (supérieure à 38°).

La disparition de la toux ne constitue pas un bon critère dans la mesure où peut persister une toux irritative au-delà la guérison.

### **Chez un professionnel**

Tout professionnel ayant des symptômes évoquant le COVID 19 devra consulter son médecin qui lui prescrira un test et devra cesser son activité jusqu'à l'obtention des résultats.

Si les tests sont négatifs, le professionnel pourra reprendre son poste selon les recommandations du médecin mais il devra porter un masque s'il présente encore des signes de pathologies respiratoires.

Si les tests sont positifs, le retour au travail du professionnel atteint ne pourra être envisagé qu'à l'issue de l'arrêt de travail.

### **Chez un proche d'un enfant ou d'un professionnel**

Un professionnel ayant eu un contact prolongé avec un enfant ou proche atteint du Covid-19 doit consulter son médecin traitant, qui lui prescrira un test et il devra être mis en quatorzaine et cesser son travail (arrêt de travail).

Les parents s'engagent à ne pas confier leurs enfants en cas d'apparition de symptômes évoquant le Covid-19 chez l'un des membres de la famille de l'enfant.

### **Répercussion sur le fonctionnement de la structure**

Dans l'attente d'une réponse des tests effectués, la structure reste ouverte, chaque groupe continue à fonctionner. Les adultes qui ont été en contacts remettent le masque.

Dans le cas où les tests sont positifs

Tous les proches, personnels et enfants ayant été en contact, évalués à risque avec la personne infectée seront identifiés. L'ensemble des contacts à risque sont placés en quatorzaine (isolement pendant 14 jours après la date du dernier contact avec le cas confirmé). En conséquence, l'ARS peut décider de la fermeture de la structure ou d'un groupe bien identifié.

Les contacts, s'ils restent asymptomatiques, sont testés à J7 du dernier contact avec le cas. S'ils deviennent symptomatiques ils sont testés sans délai.

Contact à risque : les définitions ci-dessous permettent de dire que du moment que le masque n'est plus obligatoire auprès des enfants, tous les enfants et professionnels d'un même groupe sont des contacts à risque.

Personne :

- Ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable;
- Ayant eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, flirt, accolades, embrassades). En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme des personnes-contacts à risque;
- Ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins;

- Ayant partagé un espace confiné ( bureau ou salle de réunion, véhicule personnel.....)pendant au moins 15 minutes avec un cas ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou éternuement.

Le 02 juillet 2020

L' équipe de professionnelles

Megan VALLERIN et Gaelle EVANGELISTA



Le 11 mai 2020

L'équipe de professionnelles

Megan VALLERIN co-présidente crèche

Gaëlle EVANGELISTA co-présidente AL